

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL950

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 225, substituer aux mots :

« Ces »,

le mot :

« Les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.